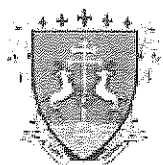


**COMMUNE
SAINT THURIAL**



**DÉPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

ARRONDISSEMENT
RENNES**

Conseillers : 19

Présents : 15

Votants : 17

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 22 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.

Date de la convocation : 16 janvier 2018.

Présents : D. MOIZAN, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, AF. PINSON, G. LERAY, E. DAVID, A. AUBIN, R. DANIEL, R. PIEL, R. CHAPIN, AM. PERRAULT, I. HERVAULT, A. ROLLAND, S. TURQUET.

Excusés : P. GROLLEAU, L. HERVÉ, J. CLERMONT.

Absent : Y. MARTIN.

Pouvoirs : Mr P. GROLLEAU à Mme J. LEFRANCOIS, Mme J. CLERMONT à Mme AF. PINSON.

Secrétaire de séance : R. CHAPIN

Monsieur le Maire ouvre la séance.

➤ **DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur R. CHAPIN est désigné comme secrétaire de séance par le conseil municipal.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

➤ **APPROBATION ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

- ✓ Amendes de police 2018
- ✓ Demande d'ajout du point suivant : « Déclaration de projet ZA du Châtelet »
- ✓ Informations des décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur le Maire
- ✓ Informations éventuelles sur la Communauté de Communes
- ✓ Questions diverses

Aucune remarque n'étant formulée par les membres présents, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

➤ 2018-001 : AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2018 (DOTATION 2017)

-RAPPORT-

Comme chaque année, il convient de solliciter le Conseil départemental avant le 31 janvier au titre de la dotation « Amendes de police ».

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les travaux pouvant être envisagés dans ce contexte : la création d'aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation, aux lieux-dits « Cossinade », « Vautredon », « La Croix Goyet » ainsi qu'à « la Vallée Julienne ». Le montant total des travaux soumis à la demande est de 28 247.47 euros HT.

-DÉLIBÉRATION-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de présenter le programme 2018 décrit ci-dessus au titre des amendes de police,
- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

➤ 2018-002 : DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU -EXTENSION ZA CHÂTELET

-RAPPORT-

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-54 à L. 153-59 et R. 153-15 à R. 153-17 ;

Vu la délibération n°2017-059 du 12 juin 2017 de la Communauté de Communes de Brocéliande prescrivant le lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes du 20 octobre 2017 soumettant le projet à enquête publique,

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur;

Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, rappelle que par délibération n°2017-059 du 12 juin 2017, le conseil communautaire a prescrit le lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour permettre l'extension de la ZA du Châtelet sur une surface de 1,7 ha au nord de la 1ère extension en cours de réalisation.

Le projet de modification du périmètre de la zone 1AUa répond à un enjeu d'intérêt général visant le développement économique et la création d'emplois. Ce projet s'inscrit dans les critères du SCoT qui définit la commune comme un pôle d'appui économique confortant le pôle structurant de Bréal/ Montfort. Cette extension permettra de satisfaire les demandes d'implantation d'entreprises sur la commune, de conforter la vocation artisanale de la zone et d'accueillir des entreprises aux besoins en foncier variés.

Ce projet est justifié par l'impossibilité de réaliser de nouvelles implantations sur la ZA existante du fait du classement d'une partie du périmètre en zone humide inconstructible lors de l'inventaire des zones humides réalisé en 2017. Le périmètre de la ZA existante concerné par la zone humide (2,6 ha) retrouvera sa vocation agricole dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 novembre 2017 au 8 décembre 2017. Le Commissaire enquêteur a formulé un avis favorable sur le projet de modification et préconisé l'adaptation mineure du règlement du PLU en zone 1AUa pour permettre la réalisation du projet. Le projet a donc été modifié pour prendre en compte ces préconisations.

-DÉLIBÉRATION-

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette modification et donne un avis favorable à l'approbation par la Communauté de Communes de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU conformément à l'article L. 153-54 du code de l'urbanisme.

➤ QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Compte-rendu des délégations du conseil municipal au Maire pour les affaires courantes (en application de l'article L 2122-23 du CGCT)

Aucun nouveau devis signé depuis la dernière réunion.

- ✓ Informations Communauté de Communes :

Monsieur le Maire rappelle que le tableau récapitulatif des DIA traitées par la Communauté de Communes est désormais préalablement transmis aux membres du conseil municipal lors de l'envoi de la convocation à la réunion.

- ✓ Informations diverses :

-Concernant les subventions, les aménagements de l'accès garderie/école dans le cadre des mesures Vigipirate ont été refusés (FIPD -fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), et nous avons reçu les accusés de réception des dossiers pour la DETR 2018 (extension salle de sports, travaux d'aménagement avenue de la Vallée et à la Croix Goyet), ce qui assure une réponse pour le 02/04/2018 (délai de trois mois).

-Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la proposition de faire appel à Madame CHALIMON Roxane pour un temps complet (UFCV et mairie en complément). Au regard des arguments présentés (difficultés rencontrées à la cantine, renforts nécessaires au niveau du personnel de la garderie, remplacements ponctuels en cas d'absence d'ASTEM, anticipation du départ en retraite de Mme CHAUVIN), le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour ce recrutement.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H50.

Affiché le 26 janvier 2018,

Le Secrétaire de séance,
R. CHAPIN

Le Maire,
D. MOIZAN

